

# Aux urnes, Marseillais !

490 336 électeurs sont attendus aujourd'hui dans les 478 bureaux de vote marseillais ouverts de 8 h à 20 h

**D**epuis ce matin 8 heures et jusqu'à ce soir 20 heures, les électeurs sont appelés à désigner le futur président de la République pour les cinq prochaines années. Une élection à deux tours dont le premier, aujourd'hui, départagera les dix postulants à l'Élysée.

Seuls les deux candidats qui auront obtenu le plus suffrages pourront concourir au second tour le 6 mai. Toutes les personnes ayant 18 ans et plus, jouissant de leurs droits civiques et politiques, inscrites sur les listes électorales, sont en mesure de voter. Même sans carte d'électeur mais avec une pièce d'identité.

L'abstention est l'une des principales incertitudes d'un scrutin qui se déroule pendant les vacances de Pâques pour l'académie d'Aix-Marseille. La météo ensoleillée annoncée aura-t-elle raison du devoir civique dans une vil-



Depuis ce matin 8 heures, les bureaux de vote sont ouverts pour ce 1<sup>er</sup> tour. Le second aura lieu le 6 mai. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

**Même sans carte d'électeur mais avec une pièce d'identité, on est en mesure d'aller voter.**

le qui, il y a cinq ans, ne s'est abstenue qu'à hauteur de 17% ?

## ▷ 490 336 VOTANTS

490 336 électeurs marseillais sont attendus dans les 478 bureaux de vote installés sur l'ensemble de la ville (pour connaître son bureau de vote, téléphoner à Allô Mairie).

Dans les Bouches-du-Rhône, le corps électoral s'élève à 1,3 million d'inscrits qui peuvent aller voter dans les 1 312 bureaux du département. En 2007, les électeurs phocéens étaient

au nombre de 467 405. En cinq ans, les listes électorales ont donc enregistré une hausse de 6%.

## ▷ DES ÉLECTEURS "QUINQUAS"

Selon les chiffres détaillés du service d'État civil à la mairie, la moyenne d'âge des votants à Marseille tourne autour de 50 ans. 221 284 sont des hommes, soit 45,27% des inscrits.

Près de 268 000 sont des femmes, soit 54,73% du corps électoral. Les jeunes représentent à peine 5%, ils sont 24 548 à avoir moins de 21 ans.

## ▷ SECTEURS, LE PLUS ET LE MOINS

Marseille est divisée entre huit secteurs constitués chacun de deux arrondissements.

C'est le 7<sup>e</sup> secteur, composé des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, qui rassemble le plus grand nombre d'électeurs avec le chiffre de 80 845. Le 2<sup>e</sup> secteur, s'étendant sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements, est le moins doté avec 31 762 électeurs.

## ▷ 15 307 PROCURATIONS

"En quinze jours, les Marseillais se

**En 2007, 18 420 procurations avaient été validées. Aujourd'hui, on pourrait approcher des 20 000.**

sont mobilisés", constate Daniel Sperling, adjoint à l'État civil. Au début du mois d'avril, le nombre de procurations était de 3 600 sur la ville. Vendredi, il était de 15 307.

## ALLÔ MAIRIE OUVRE EXCEPTIONNELLEMENT

Conformément aux dispositions du code électoral, un certain nombre de bureaux de vote ont été impactés par le redécoupage ou le rééquilibrage du nombre d'inscrits, entraînant parfois un changement de lieu de vote.

Pour ceux qui ont besoin d'informations, ils sont invités à se rendre sur la page "service de consultation des listes électorales" du site internet de la Ville, [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr), afin de vérifier leur bureau de vote ou contacter Allô Mairie au ☎ 0810 813 813.

Le centre d'appels sera exceptionnellement ouvert dans le cadre des élections présidentielles et législatives, les dimanches 22 avril, 6 mai, 10 juin et 17 juin 2012 de 7 h 30 à 13 h.

**Suivez le 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle EN DIRECT**

sur [LaProvence.com](http://LaProvence.com)

Un chiffre qui s'est accru depuis. "On s'attend à approcher les 20 000", ajoute l'élu marseillais. En 2007, 18 420 procurations avaient été validées. Pour ceux qui, empêchés, n'ont pu néanmoins procéder à l'établissement d'une procuration pour le 1<sup>er</sup> tour. Il est possible d'en instaurer une pour le second tour.

Il suffit de se rendre au commissariat ou au greffe du Tribunal d'instance avant le vendredi précédent le dimanche du scrutin.

Marjory CHOURAQUI